



COMPTE RENDU

AG ENSEMBLE 13 JANVIER 2024

Salle Cité Jardin Chedde

Liste des personnes présentes en PJ

* ACCUEIL, REMERCIEMENTS :

Bienvenue, et meilleurs vœux à toutes et tous. Que 2024 vous apporte de belles rencontres et de belles randonnées ENSEMBLE, Merci à vous toutes et tous, ravis de se retrouver en pleine forme ENSEMBLE, et aussi nombreux (28 présents pour 77 adhérents)

Un grand merci également aux organisateurs et organisatrices des sorties.

Vous nous faites découvrir toujours de beaux coins, et surtout un immense merci à nos passagers et passagères qui sont l'essence même de cette association.

Pourquoi ce changement de salle : l'horaire de fin d'AG était trop difficile à tenir, et le moment convivial n'était plus trop convivial !

Merci à la mairie de Passy pour son aide pour notre local et la mise à disposition de cette salle,

tout particulièrement à Mr Patrick AMADEI, conseiller municipal délégué aux acteurs sportifs, et à Mr Clément Valentin Adjoint aux sports qui est passé nous voir avant l'AG.

- rappel de l'ordre du jour :

- Rapport d'activités
- Compte rendu comptable 2023
- Budget prévisionnel 2024
- Programme des sorties 2024
- Adhésions et assurance 2024
- Site
- Election du comité
- Modifications des statuts
- Questions diverses
- Repas canadien de l'amitié

BONNE ASSEMBLEE GENERALE A TOUTES ET TOUS

*** RAPPORT D'ACTIVITES :**

En 2023 : 77 adhérents. Pour rappel 71 en 2022, je crois que nous n'avons jamais été aussi nombreux !

Pour 2023 : 11 sorties, nombre de sortie dans la moyenne (8 en joëlettes et 3 en fauteuils skis) 6 sorties journée, 4 Week end et 1 séjour.

Représentants : 27 passagers joëlettes et 221 accompagnants (encore un record) dont 40 randonneurs du CAF de Chedde-Passy, lors de 6 sorties. Merci Pascale !

Moyenne de 2,45 passagers-joëlettes et 20,10 accompagnants par sortie ! BRAVO !

Il faut continuer !

A nouveau beaucoup d'accompagnants, c'est encourageant !

Une sortie avec Clarisse pour le tour d'Arbaron avec 42 accompagnants !

A noter deux annulations météo : le Grand St Bernard et le Champsaur

Les temps forts de 2023 : la Bretagne et le sentier des douaniers.

Objectifs 2024 : une ou un président(e) et que cette belle association continue encore longtemps

Encore une fois, Merci et bravo aux organisatrices et organisateurs des sorties.

Bravo à nos passagères et passagers qui nous supportent !

Et surtout un grand merci et bravo à toute l'équipe du comité (Cécile, Claire, Martine, Line, Clarisse, Patrick, Eric P et Valentin), mais aussi aux personnes qui, sans être au comité donnent de beaux coups de main (Françoise, Laurence, Claude et Marco).

Mais assez de blabla, place au cinéma.....

DIAPORAMA

Un grand merci à Patrick et Vincent pour la réalisation du Film de la Bretagne (Vincent) et du film photos réalisé par Patrick. Petit mot de Line sur le voyage en Bretagne.

Vous pouvez revoir ces films sur le site d'ensemble.

* COMPTE RENDU COMPTABLE :

Bilan 2023 et son compte d'exploitation

Cette année hausse des recettes des adhésions par rapport à 2022.

Tous les ans nous avons des donateurs En 2023 dons importants : 1649 euros au total.

Merci à la course solidaire, au Tour de France solidaire et aux privés !

Nous avons puisé dans les fonds propres cette année pour financer le projet bretagne : 3050 euros.

Pour les années à venir il faudra voir si nous pouvons avoir des partenaires afin d'éviter de prendre sur nos fonds propres.

Provisionnement de 600 euros de frais de formation qui n'ont pas été utilisés.

Prévisions 2024 on reprend prévisions 2022 car pas de gros projet de sortie.

Participation Association 2022/2023 à 53,23%

Participation Association 2021/2022 à 43%

Solde au 01/12/22 : 18498,94€

Solde au 01/01/24 : 15545,22€

Création d'une fiche par Eric pour faciliter la comptabilité des sorties A télécharger sur le site par les organisateurs

Fiche à télécharger..(Cliquer sur le lien)

[En.Pdf](#)

[En.Doc](#)

Prévisionnel / Réalisé par poste : Hébergement, Alimentation, Transport, Petit matériel,Participation.

[Situation Bancaire](#)

[Résultats 2023](#)

[Prévisionnel](#)

Vote des comptes 2023 OK personne contre

Vote du Prévisionnel 2024 OK personne contre

• PROGRAMME DES SORTIES 2024 :

Merci Marc pour la création de notre flyer.

Pour les sorties l'organisateur envoie un mail merci d'y répondre au plus vite pour permettre de prévoir le nombre de joëlettes.

Renfort du CAF prévu pour la sortie au col Ratti le 07 avril 2024.

Week end aux Monts du Lyonnais chez Eric 12 / 14 couchages

A partir du vendredi soir au dimanche soir. La capacité du logement sera à discuter mais c'est avec plaisir qu'il nous accueillera Merci d'avance Eric !

A chaque sortie faire passer svp les photos pour alimenter le site internet.

• ADHESION 2024 ET ASSURANCES :

Adhésion et dons Via Hello Asso : un QR code est disponible sur le site d'ensemble à l'horizon.

L'assurance de l'association couvre chaque adhérent. Pour l'année prochaine appel à l'aide pour étudier les contrats et optimiser le cout de l'assurance. A voir si quelqu'un s'y connaît un peu. Contacter Martine.

• LE SITE INTERNET :

Cela fait plusieurs années que Patrick s'occupe du site avec un ami au démarrage. Il fonctionne bien il nous conseille d'y aller. On y retrouve le film de la Bretagne par exemple.

• COMITE :

Rappel du comité et bureau :

Eric M Président, Cécile (vice-présidente et responsable des grands projets), Claire (secrétaire), Eric P (trésorier), Line et Patrick (webmaster), Martine, Clarisse et Valentin.

3 personnes quittent le bureau : Line, Eric, Claire L'effectif passe donc à 6 personnes

2 nouveaux entrants : Laura de Servoz et Leslie de Sixt fer à cheval

Vote OK personne contre

L'effectif du comité sera donc de 8 pour 2024

Merci Valentin !

- **STATUTS MODIFIES :**

Etant donné qu'Éric Mosset quitte la présidence et qu'aucune personne ne souhaite prendre sa relève nous proposons de modifier les statuts d'Ensemble afin d'en faire une Association collégiale.

Pour rappel les principaux articles.

Article 1

L'association dite « Ensemble » fondée le 4 février 2009, à pour objet la pratique des sports de montagne en rassemblant des personnes autour d'une même idée : rendre la montagne accessible à tous. Les publics concernés sont : les personnes valides, à mobilité réduite, porteur de handicaps mentaux et/ou physiques, les personnes en convalescence ou diminuées par la maladie ou l'accident ou tout public désireux de découvrir l'univers de la montagne.

Article 2

Les moyens d'action de l'association sont : des sorties en montagne à la journée, en séjour, trek, voyage, expédition...ainsi que l'organisation de manifestations, fêtes, spectacles, animation, formation.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel. Le groupement assure en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdit toute discrimination illégale et veille à l'observation des règles déontologiques du sport. Il respecte les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par les membres.

Article 3

L'association se compose de membres actifs ; sont considérés comme telle les personnes qui se reconnaissent dans les objectifs des présents statuts et contribuent à leur réalisation. La cotisation est fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le comité de direction aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services à l'association. Ce titre confère aux personnes le droit de faire partie de l'association sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

Article 5 Le Comité de direction de l'association est composé de **4 membres au minimum** et de 20 membres maxi Age minimum 16 ans.

Article 6

Organisation possible en collégiale avec une personne qui coordonne par année. Besoin d'aidants en plus du comité de direction.

Responsabilité partagée par la collégiale Responsabilité de la personne morale en tant qu'Association

Il y aura des commissions au sein de la collégiale et en dehors

Une fois par an aura lieu une AG

Article 14

L'association doit effectuer à la Préfecture les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er juillet 1901 et concernant :

- les modifications apportées aux statuts,
- le changement de titre de l'association,
- le transfert du siège social,
- les changements survenus au sein du comité de direction et de son bureau.

Vote OK Organisation en collégiale Personne contre.

• QUESTIONS DIVERSES :

Mot de la fin d'Eric Merci ! Au bureau ça roule super boulot

Bienvenue à Leslie et Laura

• POT:

Repas Canadien à partager

Invitations :

- Mairie Passy
- Mairie Saint Gervais J.M Peillex